



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER

### Autres moyens d'identification

**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Agent nettoyant.

**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Bostik GmbH  
Niederlassung Schwepnitz  
Industriestraße 1-7  
D-01936 Schwepnitz  
Germany  
Tel. +49 (0)35797 646 0  
Fax +49 (0)35797 646 190

**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

<b>Europe</b>	<b>112</b>
<b>Belgique</b>	Centre Antipoisons Belge: +35 (0) 70 24 52 45
<b>Luxembourg</b>	Centre Antipoisons : +352 8002 5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement  
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Catégorie 1 Sous-catégorie C - (H314)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 1 - (H318)
<b>Liquides inflammables</b>	Catégorie 3 - (H226)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01



**Mention d'avertissement**  
Danger

## Mentions de danger

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables

## Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs  
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux  
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO2, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

## Informations supplémentaires

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

### 2.3. Autres dangers

Nocif pour les organismes aquatiques. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

## PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

## Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE).	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2%	918-167-1	RR-99779-5	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)	-	-	-	01-2119472146-39-XXXX

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

aromatics 40 - <80 %			Flam. Liq. 3 (H226)				
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives 10 - <20 %	287-494-3	85536-14-7	Skin Corr. 1C (H314) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	01-2119490234- 40-XXXX
Alcool isopropylique 0.1- <1 %	200-661-7 (603-117-00-0)	67-63-0	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-	01-2119457558- 25-XXXX
Quaternary ammonium compounds, benzyl(hydrogenated tallow alkyl)dimethyl, chlorides 0.1- <1 %	263-081-3	61789-72-8	Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	-	-	-	01-2119970169- 28-XXXX
Butanone 0.1 - <0.3 %	201-159-0 (606-002-00-3)	78-93-3	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	01-2119457290- 43-XXXX

Les substances identifiées par un numéro CAS commençant par RR sont des substances pour lesquelles aucun numéro CAS n'est utilisé dans l'UE. Nous utilisons un numéro d'identification interne pour leur suivi dans notre logiciel FDS

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2% aromatics	918-167-1	RR-99779-5	-	-	-	-	-
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives	287-494-3	85536-14-7	1219	-	-	-	-
Alcool isopropylique	200-661-7 (603-117-00-0)	67-63-0	-	-	-	-	-
Quaternary ammonium compounds, benzyl(hydrogenated tallow alkyl)dimethyl, chlorides	263-081-3	61789-72-8	500	-	-	-	-
Butanone	201-159-0 (606-002-00-3)	78-93-3	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Sensation de brûlure.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.
------------------------	--

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à pleine puissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers spécifiques dus au produit chimique</b>	La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau.
--	---

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir la section 8 pour plus d'informations. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>Autres informations</b>	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
--	--

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Conditions de conservation</b>	Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
<b>Température de stockage recommandée</b>	Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

## Utilisation(s) particulière(s)

Agent nettoyant.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Alcool isopropylique 67-63-0	-	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup>	-
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

<b>Dose dérivée sans effet (DNEL)</b>			
<b>Alcool isopropylique (67-63-0)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	500 mg/m <sup>3</sup>	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	888 mg/kg pc/jour	

<b>Butanone (78-93-3)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1161 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	600 mg/m <sup>3</sup>	

<b>Dose dérivée sans effet (DNEL)</b>			
<b>Alcool isopropylique (67-63-0)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	89 mg/m <sup>3</sup>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	319 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	26 mg/kg pc/jour	

<b>Butanone (78-93-3)</b>			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	412 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	106 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateurs Effets localisés sur la santé Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	31 mg/kg pc/jour	

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	
<b>Alcool isopropylique (67-63-0)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	140.9 mg/l
Eau de mer	140.9 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	2251 mg/l
Sédiments d'eau douce	552 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	552 mg/kg de masse sèche
Terrestre	28 mg/kg de masse sèche

<b>Butanone (78-93-3)</b>	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	55.8 mg/l
Eau de mer	55.8 mg/l
Sédiments d'eau douce	287.74 mg/l
Sédiments marins	287.7 mg/l
Terrestre	22.5 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Écran de protection faciale. Lunettes de protection. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc nitrile. Épaisseur des gants > 0.7mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température. 30 minutes. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de Type A ou plus efficace.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Visqueux
Couleur	Marron
Odeur	Caractéristique.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	-25 °C	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	36 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Liquide inflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	6.5 Vol. %	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	0.7 Vol.%	
Point d'éclair	<= 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	~310 °C	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	non applicable. Insoluble dans l'eau.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	> 21 mm <sup>2</sup> /s	@ 40°C
Viscosité dynamique	140000 mPa s	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	< 1100	hPa @ 50 °C
Densité relative	0.80 - 0.82	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	0.81 g/cm <sup>3</sup>	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

### 9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	Aucune information disponible
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

**Réactivité** Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Oui.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

## 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Acides. Bases. Agent comburant.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Informations sur le produit**

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Contact oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

**Contact avec la peau** Provoque de graves brûlures.

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Toux et/ ou respiration sifflante.

#### Toxicité aiguë

#### **Mesures numériques de toxicité**

##### **Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

**ETAmél (voie orale)** 9,865.80 mg/kg

**ETAmél (voie cutanée)** >2000 mg/kg

**ETAmél (inhalation-gaz)** >20000 ppm

**ETAmél** >5 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

(inhalation-poussières/brouillard  
d)  
ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

## Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2% aromatics	LD50 >5000mg/Kg (Rattus)	LC50 >5000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus) (OECD 402)	LC50 >5000 mg/m <sup>3</sup> (Rattus) (OECD 403)
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives	=1219 mg/kg (Rattus)	LD50 >2000 mg/Kg (Rattus)	-
Alcool isopropylique	>5000 mg/Kg	= 4059 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=72600 mg/m <sup>3</sup> (Rattus) 4 h
Butanone	=2483 mg/kg (Rattus)	= 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=11700 ppm (Rattus) 4 h

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.

### Alcool isopropylique (67-63-0)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			Irritant

### Butanone (78-93-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	œil			irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants  
Alcool isopropylique (67-63-0)

Méthode	Espèce	Résultats
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant les gènes Hprt et xprt	Hamster, in vitro	Non mutagène

**Cancérogénicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocrinien**nes

**Propriétés perturbatrices endocrinien**nes Aucune information disponible.

### **11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives 85536-14-7	EC50: =36mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =5.6mg/L (96h, Cyprinus carpio)	-	EC50: =5.2mg/L (48h, Daphnia magna)		
Alcool isopropylique 67-63-0	EC50 72 h > 1000 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h > 1400000 ?g/L (Lepomis macrochirus )	-	EC50: =13299mg/L (48h, Daphnia magna)		
Butanone 78-93-3	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 3130 - 3320mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 3403 mg/L 30 min EC50 = 3426 mg/L 5 min	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna )		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

Butanone (78-93-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	biodégradation	98 % Facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**

**Informations sur les composants**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives	2.2
Alcool isopropylique	0.05
Butanone	0.3

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2% aromatics	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives	La substance n'est pas PBT/vPvB
Alcool isopropylique	La substance n'est pas PBT/vPvB
Butanone	La substance n'est pas PBT/vPvB

## 12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien

**Propriétés perturbatrices endocrinien** Aucune information disponible.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.
<b>Emballages contaminés</b>	Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même. Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.
<b>Catalogue européen des déchets</b>	08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1 Numéro UN ou numéro d'identification</b>	UN2924
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a (Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2% aromatics, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>Étiquettes</b>	3 + 8
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

<b>Description</b>	UN2924, Liquide inflammable, corrosif, n.s.a (Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2% aromatics, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives), 3 (8), III, (D/E)
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	274
Code de classification	FC
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	38
<b>IMDG</b>	
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2924
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a (Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2% aromatics, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Classe de danger subsidiaire	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2924, Liquide inflammable, corrosif, n.s.a (Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2% aromatics, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives), 3 (8), III, (60°C c.c.)
14.5 Polluant marin	NP
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	223, 274
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-E, S-C
<b>14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable
<b>Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)</b>	
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN2924
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a (Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2% aromatics, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Classe de danger subsidiaire	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN2924, Liquide inflammable, corrosif, n.s.a (Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes <2% aromatics, Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives), 3 (8), III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	A3, A803
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	3C

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

## Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

### **SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

### **EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

### **Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

### **Exigences de notification pour l'exportation**

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone** non applicable

### **Polluants organiques persistants**

non applicable

### **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs** non applicable

### **Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents)**

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

hydrocarbures aliphatiques	$\geq 30\%$
agents de surface anioniques	5 - < 15%
agents de surface cationiques	< 5%
ISOPROPYL ALCOHOL	< 5%

### **Réglementations nationales**

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registerants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil  $> 10\text{ tpa}$ . Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

#### **Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

#### **Méthode de classification**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### **Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**ZWALUW SILI-KILL SILICONE REMOVER**  
Remplace la date 15-mai-2024

Date de révision 13-août-2024  
Numéro de révision 1.01

---

Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (A EGL)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

**Préparée par** Sécurité Produits et Affaires Réglementaires  
**Date de révision** 13-août-2024  
**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour 3, 16  
**Conseil en matière de formation** Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi  
**Informations supplémentaires** Aucune information disponible

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**